

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 6 novembre 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres tous présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de Monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Treize (13) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Assemblée ordinaire du 6 novembre 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023 et du 30 octobre 2023

4. CONSEIL

- 4.1 Rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation des montants payés et à payer et des chèques émis
- 5.2 Écriture de régularisation pour mauvaise créance
- 5.3 Autorisation de paiement facture de Tétra Tech au montant de 18 722,52 \$
préparation de plans et devis pour la construction des bureaux municipaux
- 5.4 Autorisation d'emprunt temporaire suite à l'approbation du règlement d'emprunt de 933 032 \$ pour la réalisation du projet de construction des bureaux municipaux
- 5.5 Recommandation pour une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Vente d'équipements de voirie par appel d'offres
- 7.2 Suivi de dossier pour l'acquisition de l'entrepôt du 151, Route 132 Ouest
- 7.3 Suivi de dossier pour la construction des bureaux municipaux
- 7.4 Déneigement de la borne sèche à l'Est et site des bassins et clôture
- 7.5 Avis pour usage non conforme immeuble du 101, Route 132 Est (entreposage d'équipements de voirie et abrasif)

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Adoption du second projet de règlement numéro 372 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire à l'initiative de la municipalité
- 9.2 Rapport sur l'économie de l'eau potable

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 10.1 Demande d'aide financière du Club des 50 ans et Plus pour la réalisation du projet de la Soupe sur le Pouce afin de rassembler les personnes chaque mardi pour une soupe gratuite pour les participants dans le cadre du programme de voisins solidaires
- 10.2 Demande d'aide financière du Comité de Développement pour rembourser les frais de 1 220,52 \$ lors de l'activité de l'épluchette de blé d'Inde à même l'enveloppe du programme de voisins solidaires
- 10.3 Demande d'aide financière du Comité de Développement pour la réalisation d'un circuit patrimonial en installant des photos sur des panneaux avec poteaux de bois dans le périmètre urbain (village)

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Projet « Aménagements comestibles » le long de la rivière préparé par la MRC à discuter

12. AUTRES

13. VARIA

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

2023-11-187 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 6 novembre 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2023-11-188 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

ADOPTÉE

2023-11-189 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023.

ADOPTÉE

2023-11-190 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

2023-11-191 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 3 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2023, pour un montant 70 431.25 \$ numérotés consécutivement de 4169 à 4183 pour les chèques de paies et de 7030 à 7075 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2023-11-192 ANNULATION DE FACTURE # 6097 SUCCESSION CLAUDE DESJARDINS

Considérant qu'il est impossible pour la municipalité de récupérer le solde des sommes dues concernant un bris de borne-fontaine sur la rue de la Mer par M. Claude Desjardins ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil municipal annule le solde de la facture # 6097 au montant de 486.71 \$ plus les intérêts au nom de la Succession de Monsieur Claude Desjardins.

ADOPTÉE

2023-11-193 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TETRA TECH QI INC — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — FACTURE # 60837001

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- TETRA TECH QI INC facture # 60 837 001 : 18 722,52 \$
Collecte d'intrants et relevés complémentaires, plans et devis structure et mécanique électrique, mise à jour de l'estimation des coûts (mandat résolution 2023-08-141)

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2023-11-194 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — RIVE ARCHITECTURE — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — FACTURE # F-2458

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- RIVE ARCHITECTURE facture # 2458 : 21 166,90 \$
50 % des plans et devis réalisé et frais de déplacement pour validations complémentaires (mandat résolution 2023-08-140)

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2023-11-195 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 933 032 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX

Considérant que la municipalité devra commencer à déboursier des sommes pour la réalisation des plans et devis et autres pour la construction des bureaux municipaux ;

Considérant que le ministre a approuvé le règlement d'emprunt numéro 362 au montant de 933 032 \$ et ainsi permette d'emprunter cette somme temporairement le temps que le projet se finalise ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale de contacter les institutions financières pour avoir le meilleur taux et soumettre le résultat à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2023-11-196 AUTORISATION POUR ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2025-2026-2027

Considérant que la firme Servitech a examiné l'état du rôle d'évaluation pour les années 2022-2023-2024 ;

Considérant qu'après une analyse du rôle en vigueur il a été constaté l'ampleur des écarts existants entre le niveau des valeurs et celui des prix de vente dans la municipalité et que l'équilibration permettrait un redressement des valeurs au rôle et favoriserait le maintien de l'équité fiscale ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027 fait par la Firme Servitech.

ADOPTÉE

2023-11-197 VENTE D'ÉQUIPEMENT DE VOIRIE — ADJUDICATION

Considérant que le conseil municipal a publié un appel d'offres sur invitation pour la vente de divers équipements de voirie ;

Considérant que la directrice générale a procédé à l'ouverture des enveloppes déposées par des soumissionnaires ;

Considérant les résultats obtenus ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte de vendre au plus offrant les équipements suivants, à savoir :

Lot 1 : Tracteur KJT
Montant : 2 200,00 \$
Nom du soumissionnaire : Normand Lefrançois

Lot 2 : Tracteur à pelouse
Montant : 110.00 \$
Nom du soumissionnaire : Rémy Leblanc

Lot 3 : Souffleur
Montant : 508.00 \$
Nom du soumissionnaire : Jocelyn Jean

Lot 4 : Tondeuse
Montant : 38.00 \$
Nom du soumissionnaire : Rémy Leblanc

Lot 5 : Débroussailleuse
Montant : 26.00 \$
Nom du soumissionnaire : Renaud Desrosiers

Lot 6 : Balai de rue
Montant : 500.00 \$
Nom du soumissionnaire : Stéphane Turcotte

Lot 7 : Tondeuse qui va sur tracteur
Montant :
Nom du soumissionnaire : Personne

Lot 8 : Compresseur à eau
Montant : 60.00 \$
Nom du soumissionnaire : Normand Lefrançois

Lot 9 : Hotte de cuisine
Montant : 55.00 \$
Nom du soumissionnaire : Normand Lefrançois

Lot 10 : Laveuse et sècheuse
Montant :
Nom du soumissionnaire : Personne

Lot 11 : Pneus de remorque de ferme
Montant : 350.00 \$

Nom du soumissionnaire : Jocelyn Jean

Si un soumissionnaire se désiste l'équipement sera offert au deuxième soumissionnaire le plus offrant pour cet équipement et ainsi de suite s'il y avait lieu.

ADOPTÉE

7.2 Suivi de dossier pour l'acquisition de l'entrepôt du 151, Route 132 Ouest

La municipalité a fait faire un rapport d'évaluation sur l'immeuble du 151, Route 132 Ouest telle qu'exigée par les Affaires municipales pour l'approbation du règlement d'emprunt.

Après la réalisation du rapport, il a été mentionné que la valeur marchande de l'immeuble présentement est de 85 000 \$.

Considérant que le règlement d'emprunt était de 185 000 \$ et qu'il ne sera approuvé que pour 88 000 \$ par les Affaires municipales, le Conseil municipal désire discuter avec la compagnie Jasmin et Régis Imbeault pour trouver une solution de paiement pour ledit entrepôt.

7.3 Suivi de dossier pour la construction des bureaux municipaux

Le dossier avance bien, 50 % des plans et devis sont réalisés, reste encore des documents à fournir à l'analyste du projet et après la municipalité pourra aller en appel d'offres.

Appel d'offres prévu en février 2024, réalisation des travaux prévus de mai 2024 à février 2025 et déménagement du bureau en mars 2025.

2023-11-198 AUTORISATION DE DONNER LE DÉNEIGEMENT DE LA CLÔTURE DU SITE DE TRAITEMENT, DE LA BORNE SÈCHE À L'EST ET STATIONNEMENT DES RÉSERVOIRS À M. DENIS VEILLEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal donne le déneigement de la clôture du site de traitement des eaux usées pour une somme de 500 \$, le déneigement de la borne sèche à l'Est pour une somme de 450 \$, le déneigement du stationnement sur la route des Grosses-Roches pour se rendre aux réservoirs d'eau potable pour une somme de 450 \$ à la compagnie de déneigement de M. Denis Veilleux de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2023-11-199 AUTORISER LE DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES AVEC LE TRACTEUR SOUFFLEUR DE LA MUNICIPALITÉ PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes), messieurs Dominique Ouellet et Sylvain Tremblay ayant voté contre :

QUE le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à faire le déneigement des bornes-fontaines lorsque requis avec le tracteur Kioti de la municipalité.

ADOPTÉE

7.5 Avis pour usage non conforme immeuble du 101, Route 132 Est (entreposage d'équipements de voirie et abrasif)

Suite aux délibérations du Conseil municipal, suite à la demande de la conseillère Mme Pâquerette Coulombe de faire cesser l'entreposage d'abrasif et équipements de voirie sur la propriété de la compagnie Excavation Émilien Simard, suite à la demande de ladite compagnie pour une modification d'usage dans la zone d'entreposage afin de régulariser la situation, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante :

2023-11-200 MODIFICATION DE LA ZONE 12-C AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES SUPPLÉMENTAIRES

Considérant que certains élu. e. s souhaiteraient apporter des modifications à la Zone 12-C pour permettre au propriétaire de l'immeuble du 101, Route 132 Est de régulariser la situation et encourager les entreprises locales afin qu'elles puissent exploiter leur entreprise conformément aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que certaines élu. e. s sont contre une modification d'usage dans la Zone 12-C afin de protéger la tranquillité, la sécurité, le visuel pour les résidences avoisinantes et le périmètre urbain ;

Monsieur Jonathan Massé demande le vote sur cette résolution et M. le Maire se prévaut de son droit de vote :

POUR	CONTRE
Dominique Ouellet	Jonathan Massé
Sylvain Tremblay	Pâquerette Coulombe
Sonia Bérubé	Nicole Côté
Carol Fournier	

En conséquence,

Il est résolu à la majorité :

QUE le Conseil municipal demande à la MRC de La Matanie de préparer un projet de règlement permettant dans la Zone 12-C, l'entreposage d'équipements de voirie et matériaux servant au déglacage des routes ou autres.

ADOPTÉE

Après réflexion, le maire avise qu'il veut mettre son droit de véto sur cette résolution et demande à ce qu'une rencontre soit organisée avec un urbanisme de la MRC de La Matanie pour discuter du pour et du contre de cette initiative.

2023-11-201 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 307

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopté par les présentes, le premier projet de règlement numéro 372 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire à l'initiative de la municipalité.

QUE l'assemblée de consultation prévue par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit tenue à la salle du Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches, au 159, rue Mgr Ross, Grosses-Roches (Québec), le lundi 20 novembre 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

9.2 Rapport sur l'économie de l'eau potable

La directrice générale avise le Conseil municipal que le rapport sur l'économie de l'eau potable a été refusé considérant que la municipalité avait l'obligation de faire installer 20 compteurs d'eau sur des résidences et pour les commerces. La municipalité à jusqu'en septembre 2024 pour procéder.

Pour faire approuver le rapport, la municipalité doit au moins démontrer qu'elle a fait l'achat des compteurs d'eau (facture).

La directrice générale est priée de préparer un projet de règlement d'emprunt pour l'estimation des coûts et le soumettre au Conseil municipal à une séance subséquente.

Une fois le règlement approuvé, la municipalité procédera à l'achat desdits compteurs et les fera installer au printemps prochain et ainsi pouvoir faire approuver le rapport sur l'économie de l'eau potable qui si n'est pas approuvé peut avoir une incidence sur les aides financières à recevoir du gouvernement.

2023-11-202 AUTORISATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE SOUPE SUR LE POUCE

Considérant que le Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches a sollicité une aide financière pour la réalisation d'un projet de soupe sur le pouce ;

Considérant que les membres du conseil municipal trouvent que c'est une belle initiative qui est rassembleuse et permettra à certaines personnes de sortir de leur isolement ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE LE Conseil municipal autorise une aide financière de 1 000 \$ au Club des 50 ans et Plus pour la réalisation d'un projet de Soupe sur le Pouce qui permettra aux citoyennes et aux citoyens de Grosses-Roches de se rassembler une fois par semaine pour jaser et déguster une bonne soupe.

La présente dépense sera affectée à l'enveloppe budgétaire du Programme de Voisins solidaires.

ADOPTÉE

2023-11-203 AUTORISATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ D'ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches a sollicité une aide financière de 691.64 \$ pour aider à assumer les dépenses de l'activité d'épluchette de blé d'Inde qui a eu lieu le 2 septembre dernier ;

Considérant que cette activité a permis aux citoyennes et citoyens de Grosses-Roches de profiter d'un bel après-midi pour se rassembler, jaser, danser tout en dégustant du bon blé d'Inde avec des bénévoles très accueillants au jardin communautaire ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise une aide financière de 691.64 \$ au Comité de Développement de Grosses-Roches pour la réalisation de cette activité.

La présente dépense sera affectée à l'enveloppe budgétaire du Programme de Voisins solidaires.

ADOPTÉE

2023-11-204 AUTORISATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE CIRCUIT

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches a sollicité une aide financière de 3 899,96 \$ pour un projet de circuit patrimonial de photos historiques du village ;

Considérant que ce projet aura pour but d'installer à divers endroits dans le périmètre urbain des photos souvenirs et historiques du village sur poteaux de bois, qui pourront être vu par les citoyennes et citoyens de Grosses-Roches lors de promenade et les touristes ;

Considérant que le Conseil municipal trouve que cela est une belle initiative intéressante du Comité de Développement et en même temps embellir notre municipalité ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise une aide financière de 3 899,96 \$ au Comité de Développement de Grosses-Roches pour la réalisation de ce projet.

La présente dépense sera affectée à l'enveloppe budgétaire du Programme de Voisins solidaires.

ADOPTÉE

2023-11-205 PROJET D'AMÉNAGEMENTS COMESTIBLES DE LA MRC DE LA MATANIE (ACHAT D'ARBRES)

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de la MRC de La Matanie de choisir des plants d'arbres et/ou arbustes comestibles pour une valeur de 1 500 \$ et d'en faire l'installation au printemps prochain dans ses petits parcs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2023-11-206 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 45.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire

Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière

Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 6 novembre 2023, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date

